L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI, 4 FEVRIER 1891.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A LOUER—Magasin coin Royale et Ste Anne. Adresser à Maugin, 73 Ste Anne. 1er fév—7f

A VENDRE.

A VENDRE — Une vacherie. S'adresser 540 rue Deuxième, entre Clara et Willow. 1er fev—1 sem

ON DEMANDE.

ON demande — Une gardienne d'enfants parlant français pour le soin de deux enfants pour voyager pendant l'été. S'adresser Mme H. Prytance et Quatrième, avant midi. 4 fév—7f

ON demande—Une bonne cuisinière pour aider aussi au ménage. S'adresser au No 120 Dumaine. 3 fév—9f

ON demande—Une bonne gardienne d'enfant. S'adresser 225 rue Esplanade. 27 janv—7 f

DEMANDES D'EMPLOI.

UN chef de cuisine et sa dame désirent se placer dans un hôtel ou une famille. Bonnes références. S'adresser Mme Romain Bois sacre. 1 219 Magazine. 1er fév -7f

PAR LE CONSTABLE.

J. E. Pearson vs Thos J. Raymond.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUvelle-Orléans. No 18,985—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honble H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, SAMEDI, le 7 février 1891, à midi, au local No 488 rue Bienville, entre les rues Tonti et Rochebleve, de la propriété ci-après décrite, à savoir : Le contenu de la brevête No 488 rue Bienville, consistant en comptoirs, étagères, liqueurs tables, chaises, etc., aussi le terme non expiré du bail de la dite maison, dûment enregistré en faveur de J. Thomas.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

29 jan—29—fev 3 7

VENTE DE SYNDIC.

No 31,558.

L. J. Majesté, insolvable, vs ses créanciers.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la division E, de l'Hon. cour civile de district dans et pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus, à moi adressé et daté le 24 janvier 1891, je procéderai, en ma capacité de syndic de cette affaire, à la vente à l'encan, aux heures ci-après, à l'encoignure Prytte et Liberté en cette ville, le 6ème jour de février 1891 à midi

Le contenu : Installations, bar, appareils etc. du "Headlight Saloon," aussi livres de comptes, etc. Etant la propriété vendue par le dit insolvable dans l'affaire ci-dessus nommée. Conditions : comptant et le bill de vente du trésor des Etats-Unis en monnaie sonnante.

27 janv.—27. 31—6 fév. JOSEPH PIZ, Syndic

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Joseph Noel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 17,583—Division C. Attendu que Charles Noel, a présenté une petition à la cour à l'effet d'obtenir de lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Noel décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que peuvent concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
3 fev—3 8 12 Greffier.

Succession de Mme Christine Trocken-
br. d. femme de Illumine Haraldy.

COUR CIVILE DE DISTRICT DE LA paroisse d'Orléans—No 31,361.—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Magdalena Fetteren, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

29jan—28 fev 1 6

Succession de Jacob C. Lyons.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,499—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Viner, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

27janv—27 31—fév 5

Succession de Conrad Hahn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30,967—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans le dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Eve Helena Hahn, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
29 jan—29—3 7 fév Greffier.

Succession de Andrew D. Hobday.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,547—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Rose Hobday, femme de E. H. Chisolm, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

27janv—27 31—fév 5

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIvile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 31 824—Division A.—Jules C. Eyrich vs ses Créanciers.—Ordre de Cour.—Que une réunion des créanciers du pétitionnaire Jules C. Eyrich soit convoquée et tenue par devant (George C. Freret, notaire en cette ville, le LUNDI, 9me jour de février 1891, à 11 heures A. M. dans le but de voter sur son application pour un répit de un, deux et trois ans sans intérêt et que ses créanciers soient notifiés à assister à la dite réunion, que la dite réunion et son objet soit publiés et que A. L. Tissot, avocat soit nommé pour représenter les cté ncsers absents et que dans l'intervalle toutes procédures contre le pétitionnaire soients uspendues.

Nlle-Orléans, 5 Janvier 1891.

Signé: F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

Pour copie conforme :
JAS D RANKIN, Député Greffier,
6 jan 6 20—9 fev

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVIle de District pour la paroisse d'Orléans, No 31 872. Division C.—E. A. Tyler vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Louis E. Tayler, faisant dans affaires ci-dessus et titre de E. A. Tyler's Son, soit, et est par le présent, acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant F. J. Aleix, notaire, en son bureau No 137 rue Gravier, en cette ville, le VENDREDI, 13me jour de février 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et toutes les affaires qui pourraient leur être soumises ; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que J. L. Peytavin, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1891.

Signé: F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
10jan—10 28 fév 13

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVIle de District pour la paroisse d'Orléans.—No 32 029—Division B.—Brice Sembre vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des bi ns du pétitionnaire soit, et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers ; il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Ducros, notaire, en son bureau No 138 rue Gravier, en cette ville, le VENDREDI, 6me jour de mars 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter pour ou contre le décharge du dit pétitionnaire et toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Geo C. Freret, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1891.

Signé: FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme :
JAS D. RANKIN Député Greffier,
29 jan—29—18 fev—6 mars

ETAT DE LALOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 31 884—Division C. Jules Bernard, individuellement et comme membre de la raison sociale de la succession de James McGrath, et la dite raison sociale contre Leurre Grosjean, Cour—Qu'une assemblée des créanciers de William F. McGrath et de la raison sociale de la succession de James McGrath soit convoquée et tenue pardevant Martin Voorhies, notaire en cette ville, commençant le 17 février 1891 à 11 heures A. M. Que L. Bernard, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle, et jusqu'à nouvel ordre de cette cour, toutes procédures contre la personne de William F. McGrath et contre les biens de la dite raison sociale soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1891.

Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13 jan—13 27—fév 17.

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 31,824—Division A.—Jules C. Eyrich vs ses Créanciers.—Ordre de Cour.—Que une réunion des créanciers du pétitionnaire Jules C. Eyrich soit convoquée et tenue par devant (George C. Freret, notaire en cette ville, le LUNDI, 9me jour de février 1891, à 11 heures A. M. dans le but de voter sur son application pour un répit de un, deux et trois ans sans intérêt et que ses créanciers soient notifiés à assister à la dite réunion, que la dite réunion et son objet soit publiés et que A. L. Tissot, avocat soit nommé pour représenter les cté ncsers absents et que dans l'intervalle toutes procédures contre le pétitionnaire soients uspendues.

Nlle-Orléans, 5 Janvier 1891.

Signé: F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

Pour copie conforme :
JAS D RANKIN, Député Greffier,
6 jan 6 20—9 fev

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVIle de District pour la paroisse d'Orléans.—No 31,361.—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Magdalena Fetteren, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

E. A. LUMINAIS,
29jan—28 fev 1 6 Greffier.

Succession de Mme Catherine Shiener.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31 329—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Viner, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAis, Greffier.

27janv—27 31—fév 5

Succession de Conrad Hahn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30,967—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans le dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Eve Helena Hahn, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
29 jan—29—3 7 fév Greffier.

Succession de Andrew D. Hobday.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,547—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Rose Hobday, femme de E. H. Chisolm, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

27janv—27 31—fév 5

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 31 824—Division A.—Jules C. Eyrich vs ses Créanciers.—Ordre de Cour.—Que une réunion des créanciers du pétitionnaire Jules C. Eyrich soit convoquée et tenue par devant (George C. Freret, notaire en cette ville, le LUNDI, 9me jour de février 1891, à 11 heures A. M. dans le but de voter sur son application pour un répit de un, deux et trois ans sans intérêt et que ses créanciers soient notifiés à assister à la dite réunion, que la dite réunion et son objet soit publiés et que A. L. Tissot, avocat soit nommé pour représenter les cté ncsers absents et que dans l'intervalle toutes procédures contre le pétitionnaire soients uspendues.

Nlle-Orléans, 5 Janvier 1891.

Signé: F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

Pour copie conforme :
JAS D RANKIN, Député Greffier,
6 jan 6 20—9 fev

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 9 FEVRIER—CLASSE No 128
Tirage de 4 heures P. M.

47	44	39	78	11	62	35	1	20	52	75	51	26	—

Les tirages ci dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature. Ce 9 février 1891.—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes les villes.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Million distribué.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Encouragée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution de l'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à mi-mer simplifiés** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et tout tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Souvenons décidons pour les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paient tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest. Pia Nat Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O Nat. Bank
CARL KOHN, Prest, Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 17 FEVRIER 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000, ...	100,000
1 Lot de	50,000, ...	50,000
1 Lot de	25,000, ...	25,000
2 Lots de	10,000, ...	20,000
5 Lots de	5,000, ...	25,000
25 Lots de	1,000, ...	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300, ...	60,000
500 Lots de	200, ...	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$300, soit.....	$30,000
100 Lots de	$300, ...	30,000
100 Lots de	$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit.....	$99,900
999 Lots de	$100, ...	99,900
2,134 Lots se montant à		$1,054 600

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs. 53 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS.

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES.

Sur lesquel'es nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresses à

PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lse.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

☞ La Compie ayant passé des lois obtenant le service de la malle à toutes les parties du pays, nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer des billets de 1 dollar à ceux que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Insettisfaction Entière. Les autorités postales néanmoins continuent à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais nous ferons pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à nos adresses.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage ; ils seront envoyés, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Loterie de l'Etat de la Louisiane et l'Acte de Législature qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, a été déclaré un contrat entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur entier et entre tout, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers contre chaque amendement soumis au peuple, à une élection, et qui en met la Loterie serait continuée de 1996 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.

Souvenez les billets de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane sont préparés avec grand soin et toute l'attention donnée au détail. Ils ne peuvent à porter la signature de ce M. A. Dauphin jusqu'à ce que d'autres n'aient participé au volontaire et une parodi de son nom soient remplacés par le nom de M. Beauregard.

Il y a tant de système, de fabriques et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs rapportent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et ne protéger un instant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance de les encaisser.

ASSURANCES.

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

Compagnie d'Assurances de la Nile-Orléans.

Conformément aux exigences de sa Charte, la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1890:

Primes d'incendie	$128,932 11	
Primes de rivière	2,660 55—	$131,592 66
Primes acquises (réservées en 1889)		27,452 87
Total des primes		$159,045 53
A déduire— Intérêts, loyers et sauvetage		925 479 45
Revenu		$104,523 98
A déduire— Pertes de 1889, payées en 1890..	$ 6,512 85	
Pertes de 1890, payées	66,746 97	
Pertes payées	$ 73,259 82	
Pertes ajustées et dues	6,890 43	
Pertes non ajustées, total estimé	2,000 00	
Réclamations repoussées et en cour	5,368 26—	$333,436 48
Surplus		$ 14,354 39

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

[Signé] J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 10e jour de janvier 1891.

JAMES FAHEY, Notaire.

Nous soussignés, comité spécial nommé par le Bureau des Directeurs de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'état de la dite compagnie selon leur valeur actuelle sur le marché, déclarons qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, telle que spécifiée ci-dessus, est correcte.

Signé: M. ARASCAL.
H. LAROUSSINI.
GUSTAVE PITOT.

A une réunion du Bureau des Directeurs, tenue le 8e jour de janvier il a été

Résolu de passer sur demande un dividende de trois pour cent (3 p. c.) sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs représentants légaux.

Signé JOS. A. HINCKS, Secré aire.
Nouvelle Orléans, 10 janvier 1891.

DIRECTEURS.

M. Arascal,	H. Larousaini,
Edw. J. Bobe,	Jos. Bayle,
Jules Andreu,	Gust. Pitot,
H. Gailly,	J. P. N. Bagois,
E. J. Gumrost,	Chas E. Schmidt,
J. W. Hincks,	Jules Tuyes.

13 jan—1m

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY

OF NEW-ORLEANS.

(Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nile-Orléans.)

Bureau: No 49 rue du Camp.

SEIZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

CETTE Compagnie, conformément à l'Article 10 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1890 :

Primes reçues pour risques d'incendie..... $ 79,660 71
Ajoutés : primes non acquises pour 1889..... 20,006 67
$ 99,667 38

A déduire:

Pertes par les incendies	$20,545 94
Réassurances	6,649 52
Primes remboursées	6,240 99
Commission et courtage	3,205 02
Dépenses, générales, moins escompte et intérêts	15,865 24
	$ 52,506 71
	$47,160 67
Réservé pour pertes non ajustées	6,010 00
Réservé pour primes non acquises pour 1890	19,915 20
Dix pour cent d'intérêt sur le stock pour l'année	14,953 36
Au fonds de réserve	6,282 11
	$ 47,160 67

ACTIF.

Billets d'actions pour capital	$ 1,231 18
Prêts sur dépôts de titres (collatéral) et hypothèques	175,061 62
Billets	1,925 42
Propriétés foncières	15,000 00
Argent en banque et comptant	41,885 71
Primes en cours de collection	43,272 15
Meubles de bureau et accessoires	6,181 92
	$283,458 01

PASSIF.

Capital-actions	$150,000 00
Réservé pour pertes non échues	6,010 00
Réservé pour primes non acquises pour 1890	19,915 20
Intérêt et dividendes, fonds de réserve et surplus	107,532 81
	$283,458 01

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nile-Orléans.

I. N. MARKS, Président.
R. H. RENNERS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 21e jour de janvier 1891.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 21 janvier, 1891.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt semestriel de CINQ POUR CENT sur demande.

I. N. MARKS, Président.
R. H. RENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

H. H. Bierhorst,	A. H. Isaacson,
Peter Blaise,	I. N. Marks,
P. Doerr,	A. H. Sieverd,
H. Kilermann,	Jacob Schoen,
Jno. Everett,	J. H. Schiermann,
P. Eagan,	Otto Thoman,
John Fitzpatrick,	George Zetzmann.
C. Tessier Gauche,	

25jan—4 dim

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,

84 Rue Royale, Nlle-Orléans.

—SEUL AGENT POUR LES—

PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à triple et double répétition, sommiers en fer, équilibrer pour le maintien de l'accord. Ces pianos à la fois établissement au volontié et une parodi de son nom marquables.

Accords et réparations de pianos aux après bas 30 mars—

AVIS.

On trouvera tous les jours l'Abeille à la table de journaux du Cosmopolite SIMON, chez Denis, coin Dumaine et Dumaine. Skyrill—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

OCCASION SPLENDIDE ET RARE

Pour placements sûrs et fructueux.

TRÈS FORTE VENTE

—DU—

BIEN - FONDS

—DANS LE—

Premier et Sixième Districts.

VENTE PARTICULIÈREMENT ATTRAYANTE

Sans égard à aucune estimation

A DOUZE MOIS DE CRÉDIT

—DE—

Résidence et de Magasins

par le Shérif Civil

COMPRENANT :

Cottage simple en bois, No 719 rue Annonciation.

Cottage simple en bois, coin Louisiana Avenue et Laurel.

Cottage double, en bois, Nos 627 et 629, rue Constance.

Cottage double, en bois, Nos 631 et 633, rue Constance.

Cottage simple, en bois, No 635 rue Constance.

Cinq jolis cottages simples, en bois, Nos 995, 997, 999, 1,001 et 1,003, rue Magazine.

—ET LES—

Grands et solides Magasins Nos 60, 62 et 64

RUE TCHOUPITOULAS,

S'ouvrant sur la rue du Commerce.

Le tout décrit plus complètement ci-dessous dans le corps de l'annonce.

PLANS EXPOSÉS A LA BOURSE.

—Dans l'affaire de—

John T. Hardie et autres contre

Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31 532.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Prytg, Laurel, Toledano et l'avenue Louisiana, désigné par le No 5 sur un plan dressé par J. A. Peytavin, député-voyer de la ville, le 19 octobre 1871, laquelle propriété a été acquise par le défendeur de M. de Jumes Farwy, notaire, le 19 octobre 1871, et mesurant d'après le dit relevé, 32 pieds de face sur la rue Prytg et profondeur de 102 pieds 10 pouces entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple, en bois, situé No 719 rue Annonciation dans l'îlet borné par les rues Laurel et Toledano et l'avenue Louisiana, et renfermant deux chambres et salle à manger, plus cuisine, avec a-gage, etc.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet que le lot ci dessus décrit, dirigé par le No 12 et mesurant 32 pieds de face à la rue Laurel sur 102 pieds de profondeur et face à la rue Laurel, formant le coin de ces deux rues.

Les améliorations consistent en un cottage simple, en bois, formant le coin de l'avenue Louisiana et de la rue Laurel dans l'îlet borné par les rues Prytg, Laurel, Annonciation, contenant un vest bule, une salle à manger, deux chambres à coucher, avec un hangar.

3° Quatre certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Toledano et Magazine, et formant les numéros 627, 629, 631 et 633 rue Constance, suivant le plan de C. F. Zimple, voyer, en date du 25 février 1835, et déposé comme plan No 8 dans le livre des plans dudit Mossy, notaire, lesdits lots mesurant, au pied anglais, vingt-un pieds un pouce de façade sur la rue Constance sur une profondeur de cent quarante-quatre pieds sept pouces et sept lignes de face à la rue Cahoun sur une profondeur de cent quarante quatre pieds sept pouces et sept lignes d'un côté et cent quarante-quatre pieds sept pouces et sept lignes de profondeur de l'autre côté.

Les améliorations comprennent :

Premièrement.—Le cottage double en bois portant les No 627 et 629 rue Constance, entre l'Avenue de la Louisiane et la rue Laurel, carré d'îlet borné par la rue Magazine, un cottage double en bois de chaque côté, chacun ayant salon, salle à manger, chambre à coucher, cabinet et anvents. Le terrain mesure cinquante quatre pieds, six pouces de façade rue Constance, sur cent cinquante neuf pieds de profondeur—le tout plus ou moins.

Deuxièmement.—Le cottage double en bois portant les No 631 et 633 rue Constance, dans le même carré que les précédents et y touchant, ayant corridors salons, deux chambres à coucher, chambre de domestique, cuisine, cabinet et anvents. Le terrain mesure cinquante quatre pieds, six pouces de façade rue Constance, sur cent cinquante neuf pieds de profondeur—le tout plus ou moins.

Troisièmement.—Le cottage simple en bois portant le No 635 rue Constance, dans le même carré que les précédents et y touchant, ayant corridors salons, deux chambres à coucher, chambre de domestique, cuisine, cabinet et anvents. Le terrain mesure cinquante quatre pieds, six pouces de façade rue Constance, sur cent cinquante neuf pieds de profondeur—le tout plus ou moins.

Quatrièmement.—Le cottage simple en bois portant le No 719 rue Annonciation, dans le même carré que les précédents et y touchant, ayant corridors salons, deux chambres à coucher, chambre de domestique, cuisine, cabinet et anvents. Le terrain mesure cinquante quatre pieds, six pouces de façade rue Annonciation, sur cent cinquante neuf pieds de profondeur—le tout plus ou moins.

Cinquièmement.—Les cinq cottages simples en bois Nos 995, 997, 999, 1,001 et 1,003 rue Magazine, et formant les coins des rues Antoine et Amélie, dans le carré d'îlet borné par la rue du Camp, chacun ayant corridor, gas, neuf chambres. L'étendue de tout la terrain contenant à trois cent soixante huit pieds de façade rue Magazine, sur envi on cent cinquante-deux pieds du côté de chacune des rues Antoine et Amélie—le tout plus ou moins. Voir le plan pour les dimensions de chaque terrain à la Bourse

Sixièmement.—Les terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Romaine, Perdue et Lafayette, conformément à un plan d'Edgard Pilié, arcl itecte, en date du 15 février 1884, et mesurant chacun plus ou moins trente pieds américains, cinquante pieds de façade rue Commerce, quarante-neuf de largeur à l'arrière, cinquante-deux pieds de profondeur sur la limite la plus proche et parallèle à la rue Perdue ; et cinquante un pieds, cinq pouces de profondeur sur la limite la plus proche et parallèle à la rue Lafayette

Septièmement.—Les terrains nouvellement de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district que le précédent, et le même îlet que le lot ci dessus décrit, dirigé par le No 12 et mesurant 22 pieds de face à l'avenue Louisiana sur 107 pieds de profondeur et face à la rue Laurel, formant le coin de ces deux rues.

Les améliorations consistent en un cottage simple, en bois, formant le coin de l'avenue Louisiana et de la rue Laurel dans l'îlet borné par les rues Prytg, Laurel, Annonciation, contenant un vest bule, une salle à manger, deux chambres à coucher, avec un hangar.

Huitièmement.—Les terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Toledano et Magazine, et formant les numéros 995, 997, 999, 1,001 et 1,003 rue Magazine, suivant le plan de C. F. Zimple, voyer, en date du 25 février 1835, et déposé comme plan No 8 dit dans le livre des plans dudit Mossy, notaire ; lesdits lots mesurant, au pied anglais, vingt-un pieds un pouce de façade sur la rue Magazine sur une profondeur de cent quarante-quatre pieds sept pouces et sept lignes d'un côté et cent quarante-quatre pieds sept pouces et sept lignes de profondeur de l'autre côté.

Neuvièmement.—Le cottage double en bois portant les No 631 et 633 rue Constance, dans le même carré que les précédents et y touchant, ayant corridors salons, deux chambres à coucher, chambre de domestique, cuisine, cabinet et anvents. Le terrain mesure cinquante quatre pieds, six pouces de façade rue Constance, sur cent cinquante neuf pieds de profondeur—le tout plus ou moins.

Dixièmement.—Le cottage simple en bois portant le No 635 rue Constance, dans le même carré que les précédents et y touchant, ayant corridors salons, deux chambres à coucher, chambre de domestique, cuisine, cabinet et anvents. Le terrain mesure cinquante quatre pieds, six pouces de façade rue Constance, sur cent cinquante neuf pieds de profondeur—le tout plus ou moins.

Onzièmement.—Les terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Tchoupitoulas, Romaine, Perdue et Lafayette, désignés par les Nos 60, 62 et 64 rue Tchoupitoulas, et mesurant chacun trente pieds américains de façade rue Tchoupitoulas sur cent vingt pieds de profondeur, entre parallèles, et mesurant chacun trente-trois pieds de façade rue Magazine, sur cent vingt pieds de profondeur, entre parallèles, et mesurant chacun trente pieds de façade rue Magazine sur cent vingt pieds de profondeur, entre parallèles, et mesurant chacun trente-trois pieds de façade rue Magazine, sur cent vingt pieds de profondeur, entre parallèles, et mesurant chacun trente-trois pieds de façade rue Magazine, sur cent vingt pieds de profondeur, en regardant la rue Magazine, et mesurant chacun trente pieds de façade rue Magazine sur cent vingt pieds de profondeur, entre parallèles